



DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DES ARRÊTS TEMPORAIRES ENGAGEMENT SUR L' HONNEUR

Article 33 du règlement FEAMP , articles R 921-7 et R 921-9 du Code rural et de la pêche maritime

Nom, prénom de l'armateur : _____
Adresse : _____
Complément d'adresse : _____
Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe *Mobile*
Mél : _____

Navire concerné par l'Arrêt temporaire

Nom du navire : _____
N° immatriculation : _____
Nom du propriétaire : _____
Nom de l'armateur : _____
Organisation de producteurs : _____
Longueur hors tout : _____
Quartier d'immatriculation : |_|_|_|_|

Engagement sur l'honneur

Je (nous) déclare (déclarons) avoir accompli au moins 120 jours d'activité depuis le 1^{er} janvier 2018 à la date de dépôt du dossier de demande relatif à l'arrêt temporaire.

Je (nous) m'engage (nous engageons) à suspendre toute activité du navire durant la/les périodes d'arrêts souhaités.

Je (nous) déclare (déclarons) que le chiffre d'affaires présenté dans le cadre de la demande d'aide est étayé par un document comptable certifié (pour les armements qui relèvent du dispositif basé sur le chiffre d'affaires réel)

Je (nous) déclare (déclarons) respecter les obligations déclaratives dans les douze mois qui précèdent le dépôt de la demande.

Je (nous) déclare (déclarons) être en situation régulière vis à vis des organismes sociaux et fiscaux au 31/12/2019

je (nous) déclare (déclarons) être en situation régulière vis à vis des contributions professionnelles à la date du 12/03/2020

je (nous) déclare (déclarons) avoir bénéficié du fonds de solidarité pour le mois de mars 2020 , pour le mois d'avril 2020 (cocher la ou les cases)

Je (nous) déclare (déclarons) être pleinement informé(s) qu'en cas de non-respect de l'engagement de suspendre les activités de pêche durant la/les période(s) d'arrêt demandées, je (nous) perdrai (perdront) le bénéfice à l'éligibilité de l'indemnisation de/des arrêts temporaires.

Toute fausse déclaration est passible de sanction pénale en vertu des articles 441-1 à 441-12 du Code pénal et entraîne la nullité de la demande.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.» (Code pénal, art.441-1). « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art.441-6).

Engagement sur l'honneur

Nom, prénom et qualité :

Fait le / /

Signature du demandeur

DATE DE RÉCEPTION : __/__/__; DATE DE LA DEMANDE : __/__/__